

DOSSIER SUR LE FINANCEMENT DU TERRORISME

Dossier réalisé par l'association espritcors@aire



Association espritcors@aire

SOMMAIRE

| | |
|--|----|
| « Lutte contre le financement du terrorisme : entre impasses et incohérence ! » par Alain Chouet, Ancien chef du Service de renseignement de sécurité de la DGSE..... | 2 |
| « Lutte contre le financement du terrorisme : il va falloir innover ... » par Marie-Christine Dupuis-Danon. | 10 |
| « L'économie souterraine, la contrefaçon et la menace terroriste ... » par Bernard Squarcini | 17 |
| « Déclaration de guerre au financement du terrorisme » par Richard Labévière | 25 |

Lutte contre le financement du terrorisme : entre impasses et incohérence !

Alain Chouet

Ancien chef du Service de renseignement de sécurité de la DGSE

18/12/2017

Je vais être appelé à vous servir des tartes à la crème et à enfoncer des portes que tout le monde croit ouvertes. Mais je me suis aperçu dans mes activités professionnelles que des vérités que je croyais d'évidence étaient totalement ignorées ou balayées sous le tapis.

L'idée de déceler et si possible neutraliser la criminalité terroriste via le décèlement et la neutralisation des flux financiers qui suscitent cette criminalité ou qui en résultent est a priori séduisante. Elle procède d'une généralisation des constatations en termes de criminologie qui montrent que la plupart des activités criminelles ont pour objectif une appropriation illégale de biens ou de capitaux qu'il faudra bien réintroduire dans les flux économiques par diverses techniques de blanchiment. Dans l'autre sens, quand ces activités criminelles sont sous traitées au nom ou pour le compte d'un tiers, ou quand elles requièrent des moyens lourds et complexes, elles sont générées par des financements descendants du donneur d'ordre qui empruntent souvent les chemins du noircissement d'argent propre.

Marie Christine Dupuis nous éclairera sur tous ces circuits, leur fonctionnement et leurs conséquences.

Le problème est que ces constatations qui sont flagrantes et documentées en matière de criminalité transnationale organisée, de trafics, de proliférations diverses, d'espionnage industriel, deviennent beaucoup plus floues et insaisissables en matière de violence terroriste.

Il y a à cela plusieurs raisons :

En premier lieu, il n'existe pas de consensus international ni même national sur la définition du terrorisme. Personne ne conteste le fait que le trafic de drogue ou le recel et la vente d'objets volés sont des activités criminelles. Il n'existe pas un tel consensus en matière de violence politique ou sociale souvent perçue ou présentée comme une forme de résistance à l'oppression, de révolte contre l'injustice, d'indignation compréhensible de citoyens spoliés. Faut-il considérer que les viticulteurs du Languedoc qui arraisonnent des camions de vin espagnols, molestent le conducteur et incendient son véhicule utilisent des méthodes terroristes et partant de là, faut-il incriminer les centrales syndicales qui les soutiennent ? D'une manière générale, et quand cela ne les dérange pas trop, nos sociétés – en particulier la société française – admettent le fait que la violence et ses manifestations publiques constituent un recours légitime pour les minorités « qui n'arrivent pas à se faire entendre autrement », voire comme un mal nécessaire pour purifier le monde et le rendre meilleur selon le vieil adage des terroristes anarcho- gauchistes des années 70 : « si le Parlement n'est pas d'accord, on dissoudra le parlement. Si le peuple n'est pas d'accord, on dissoudra le peuple... ».

Avant toute mesure de décèlement et de neutralisation des circuits de financement de la violence, le problème devient alors de savoir où nos responsables politiques placent le curseur de la qualification « terroriste ». J'apprends tout récemment que le Parlement israélien a voté les crédits pour la mise en place d'un organisme de lutte contre le financement du terrorisme. Annonce alléchante qui a retenu toute mon attention de professionnel mais qui, à l'examen, peut difficilement nous servir de modèle opérationnel. Les seules cibles terroristes désignées pour cette structure sont le Hizballah libanais et le Hamas palestinien, mouvements politico-militaires authentiquement violents et qui ont ou ont eu recours au terrorisme, mais dont l'activité s'inscrit dans un cadre local et qui ne font pas partie de nos préoccupations immédiates.

En second lieu, il apparaît que la violence politique est multiforme. On y trouve pêle-mêle

– Un terrorisme hybride mettant en ligne des délinquants pour des actions violentes à finalité politique. Ces délinquants disposent en général déjà de leurs propres circuits de financement par des activités de petite criminalité « conventionnelle » qui échappent facilement aux radars de détection quand ils ne passent pas tout simplement à la banque pour souscrire un micro-emprunt en vue de l'achat de leurs armes ou explosifs.

– Une violence revendiquée sous forme politique ne visant qu'à donner une façade « respectable » ou un alibi idéologique à des groupes mafieux ou crapuleux. C'est le cas d'AQMI au Sahel et de nombreuses mouvances gangstéro-djihadistes du sud-est asiatique, de la Corne de l'Afrique, du Maghreb, d'Afrique sub-saharienne. Souvent assorties publiquement de revendications politiques plus ou moins réalistes, les prises d'otages occidentaux dans le monde arabo-musulman s'analysent toujours *in fine* en exigence d'une rançon au montant aussi élevé que possible, quitte à sacrifier spectaculairement un ou deux otages pour faire monter le prix des autres.

Tous ces modèles voisins de la criminalité de droit commun s'auto-financent et génèrent des flux en aval de l'action violente. Ces flux permettent donc d'identifier après coup les auteurs de cette action. Ce qui est en général parfaitement inutile car on les connaissait avant ou pendant puisqu'ils s'inscrivent dans un continuum criminel tels Mokhtar bel Mokhtar ou Abou Zeïd au Sahel, le Commandant Robot aux Philippines, les chefs de gangs en Amérique latine.

Il existe enfin des mouvances authentiquement terroristes et organisées en vue de violence politique à des fins diverses comme l'étaient dans les années 1980 les terrorismes d'État pilotés par les services de pays comme l'Iran, la Libye et la Syrie, ou des terrorismes irrédentistes (IRA, Basques, Corses, Kurdes, Tamouls, etc.), et, aujourd'hui, la violence salafite-djihadiste sur le modèle mythique d'Al-Qaïda.

Ce sont les seules mouvances qui génèrent véritablement un flux assez continu de financement descendant en direction des exécutants de la violence. Le problème est que ces flux demeurent

modestes et échappent donc aux capacités de surveillance et de contrôle des sociétés cibles. L'action terroriste est une action d'économie qui vise à obtenir un maximum de résultats avec un minimum de moyens.

On a chiffré le « coût » des attentats du 11 septembre à 500000 dollars. Personne n'est capable de dire d'où ce chiffre sort mais comme on le répète depuis 15 ans, il est acquis qu'il est exact. Personnellement je pense qu'il est inférieur à cela mais peu importe. 5000 billets de 100 dollars occupent le volume de deux ramettes de papier A4 et pèsent 5 kilos. Cela peut voyager dans un attaché case ou une sacoche sans éveiller d'attention particulière. Et aucun attentat terroriste commis depuis le 11 septembre n'a coûté une telle somme.

Le flux de financements nécessaires s'élargit évidemment quand il ne s'agit plus de frapper au loin des coups d'autant plus fortement symboliques qu'ils sont rares mais d'instaurer un climat de terreur permanente dans un espace donné (Etat islamique, Taliban, Boko Haram, Shebab somaliens, etc.). Mais on a alors affaire à des proto-États avec un chef, une mission, des moyens, un contrôle territorial, une administration, qui s'autofinancent par le racket, la taxation, le vol, les trafics.

L'expérience acquise depuis le début du 19^e siècle avec sa puissante vague de terrorisme anarchiste prouve en effet que tout mouvement de violence politique qui ne parvient pas rapidement à ses fins a tendance à mettre sa technicité au service de l'enrichissement personnel de ses chefs et de ses membres. C'est ainsi que les mouvances ultra-gauchistes violentes des années 70 ont finalement sombré dans la criminalité de droit commun et les attaques de banques opportunément désignées comme « appropriation prolétarienne du capital ».

De même, c'est parce que son combat idéologique s'épuisait et que les financements extérieurs commençaient à lui faire défaut pour diverses raisons à partir de l'été 2013 que Al-Qaïda en Irak, formée en 2003 par Abou Moussaab al-Zerqawi pour s'opposer à la présence américaine

porteuse de l'hégémonie communautaire chiite dans le pays, se transforme en État Islamique dont l'émergence est actée par l'attaque de la Banque centrale de Mossoul où les djihadistes raflent 500 millions de dollars qui permettront à Abou Bakr al-Baghdadi d'acheter des chefs de villages et de tribus dans le nord de l'Irak et le nord-est de la Syrie, s'assurant ainsi un contrôle territorial dont son organisation tirera un maximum de rentes. Autant de ressources parfaitement incontrôlables autrement qu'en reprenant militairement le territoire de prédation.

De fait, et j'en reviens à ce qu'a dit Richard Labévière, l'action terroriste violente en elle-même ne coûte pas cher et met en œuvre des modèles de financement si modestes qu'ils sont quasi indétectables dans le bruit de fond des mouvements monétaires courants. En revanche, ce qui coûte cher dans la violence politique à grande échelle – contrairement à la violence criminelle crapuleuse – c'est la mise en condition des exécutants pour passer à une violence dont ils ne seront pas directement bénéficiaires.... Surtout s'il s'agit d'une action kamikaze.

C'est une mise en condition qui demande des moyens importants et du temps, le financement d'agents d'influence, de locaux de mise en condition sectaire, de réseaux et médias de propagande, de prise en charge des exécutants et de leur familles, d'assistance technique militaire pour les mouvements violents les plus structurés. Et, dans ce domaine, on sait parfaitement depuis près de trente ans d'où viennent les financements même si tout le monde feint la surprise quand l'Arabie accuse aujourd'hui le Qatar de soutenir et financer la violence salafiste. Ce qui tient d'ailleurs du chameau qui se moque de la bosse du dromadaire.

Depuis 2003, le Département américain du Trésor – peu suspect d'agressivité vis-à-vis des pétromonarchies sous la présidence Bush – publie chaque année au mois de novembre une liste de personnes ou d'organismes contribuant de manière significative au financement direct ou indirect de la violence salafiste. On y trouve une majorité de personnalités ou d'organisations pseudo caritatives et de fondations dites « pieuses » de la péninsule arabique, en particulier d'Arabie, telles que Islamic Relief, la Ligue Islamique mondiale, l'Organisation mondiale de la

jeunesse musulmane, le Conseil mondial des Mosquées, etc. On aura noté le silence religieux (si je puis dire...) des politiques et des médias occidentaux autour de cette publication...

Comme l'a noté à juste titre le chercheur François Burgat au cours d'une récente audition parlementaire, l'Arabie des Saoud ne soutient pas le djihadisme par affinité idéologique ou volonté missionnaire. Elle le fait par pragmatisme. Elle soutient quiconque dans le monde arabe et musulman – y compris les communautés émigrées exposées à la « mécréance » – peut mettre la famille à l'abri du regard critique de l'Occident, à l'abri de la concurrence impériale de l'Iran, à l'abri de la contestation, en particulier de la contestation démocratique ou sociale. Elle encourage partout et toujours quiconque est susceptible de relayer la doxa théocratique, sectaire et réactionnaire sur laquelle elle a construit sa légitimité contestable depuis sa conquête militaire des Lieux Saints de l'Islam en 1926 aux dépens de ses gardiens tutélaires que sont les Hashémites. Et il ne manque évidemment pas de candidats pour essayer de profiter de la rente que génère cette stratégie puisque, faute de moyens culturels et humains, l'Arabie est bien contrainte de la mettre en œuvre par une tactique du chéquier telle que parfaitement décrite par Pierre Conessa dans son remarquable ouvrage récent « Dr. Saoud et Mr. Jihad » et telle que parfaitement annoncée dès 1998 dans « Les dollars de la terreur » de Richard Labévière.

D'un point de vue technique, la lutte contre ce genre de financement n'a jamais été mise en œuvre car elle se heurte à un double obstacle juridique et politique dont les sponsors de la violence salafiste profitent largement.

D'abord en raison du caractère dual de ce type de financement. Dans des pays libres et démocratiques, il paraît difficile de criminaliser le fait de financer un lieu de culte, des ministres du culte, un club culturel ou sportif, une école religieuse, de la littérature ou des sites internet « engagés », etc. Et le droit anglo-saxon va même plus loin en matière d'incrimination puisqu'il exige la double preuve que des fonds ont été transférés à une structure violente (ce qui est en général assez facile). Mais aussi et surtout, que le donateur avait la connaissance et l'intention

que ces fonds servent à une action violente (ce qui l'est moins...). Il s'agit là d'un héritage pervers des affrontements communautaires en Irlande du Nord où il aurait été évidemment injuste de pénaliser doublement des civils victimes du racket exercé par des militants de leur propre communauté. C'est cette protection, que je veux croire involontaire, qui a conduit les plus généreux sponsors de la violence salafiste et leurs affidés à s'installer à Londres dès la fin des années 80 au point de valoir à la capitale britannique le sobriquet douteux de « Londonistan ».

En conséquence se pose le problème de la volonté politique de tarir ce genre de financement. Et là, on est loin du compte entre des places financières qui rechignent globalement à la lutte contre les finances criminelles, une administration américaine qui ne retient comme soutien du terrorisme dans le monde que l'Iran, la Corée du Nord et le Soudan, ou des autorités françaises qui en sont réduites à décorer des princes wahhabites tout en incriminant au chef de « financement du terrorisme » une mère de famille désemparée par la radicalisation de sa fille et deux sous-fifres du cimentier Lafarge. Je ne me pose absolument pas en défenseur des méthodes locales de Lafarge sans doute critiquables, mais je constate que cette entreprise, confrontée à une situation de racket dont la France ne pouvait la protéger, a payé pour pouvoir poursuivre ses activités, pratique courante à des degrés divers dans nombre de pays du monde. Il aurait sans doute été plus vertueux pour cet entrepreneur de refuser ce chantage et de plier bagage. Mais que dire alors des millions d'euros payés par les gouvernements français successifs et de tous bords pour obtenir la libération d'otages et dont les islamo-gangsters ont largement profité ?

Pour conclure, le lien entre le djihadisme et le wahhabisme est avéré depuis plus de deux siècles – à quatre reprises depuis l'expédition Bonaparte en 1798 – avec cette constante que la tribu des Saoud instrumentalise régulièrement le salafisme violent au service de ses intérêts mais échoue systématiquement à en contrôler les développements et effets pervers et ne trouve son salut que dans l'intervention armée de puissances étrangères, en général non arabes et non musulmanes, qui doivent ensuite supporter le poids militaire et financier de cette intervention,

la responsabilité morale et la culpabilité de ses conséquences, le soupçon sans cesse recommencé de mener une croisade contre l’Islam. Alors, on peut faire semblant de regarder ailleurs pour des raisons d’opportunité économique ou diplomatique comme on l’a fait pendant des années pour le Qatar. Je n’ai pas à en juger, c’est le problème de nos dirigeants élus. Mais il serait dangereux d’ignorer ou de nier le phénomène. Et il serait totalement vain dans ces conditions de prétendre inventer des martingales infaillibles pour neutraliser la violence djihadiste – et surtout ce qui y conduit – en ne s’attaquant même pas à ses véritables financements que l’on ne veut pas voir.

[*Retour au sommaire.*](#)

Lutte contre le financement du terrorisme : il va falloir innover...

Marie-Christine Dupuis-Danon.

25/12/17

Les objectifs qui sous-tendent depuis presque vingt ans la lutte contre le financement du terrorisme sont bien connus.

- Premièrement, l'argent constitue un angle d'attaque des organisations terroristes, en tentant de les priver de leurs ressources financières.
- Deuxièmement, il s'agit de lutter contre les actes de terrorisme. Mais aujourd'hui, le coût d'un attentat, réduit à quelques milliers d'euros – et encore, en prenant en compte la préparation logistique au sens large- conduit évidemment à relativiser ce levier d'action.
- Le troisième objectif est de pouvoir utiliser la piste financière lors de l'enquête criminelle. Nous sommes là dans une problématique qui relève de la traçabilité des flux financiers. Vous le savez évidemment, on a depuis longtemps abonné l'idée que remonter la piste financière jusqu'aux têtes de réseaux permettra de capturer Al Baghdadi (comme les américains en avaient vendu l'idée pour Ben Laden aux lendemains du 11 septembre) mais tout de même, la possibilité de disposer d'éléments financiers et de pouvoir les utiliser en renseignement et en judiciaire constitue un enjeu très important.

Ressources, coût(s) et traçabilité, gardons ces trois mots en tête afin de regarder si nos réponses sont aujourd'hui adaptées à la nature du défi.

En premier lieu, rappelons brièvement la réponse apportée par la communauté internationale, essentiellement dans la Convention de 1999 pour la répression du financement du terrorisme et les Recommandations Spéciales du GAFI édictées après le 11 septembre.

L'action s'est déployées dans trois directions.

- La première relève du juridique. Il s'agit des dispositions d'incrimination du financement du terrorisme, de la coopération internationale, et du gel des avoirs liés aux individus ou intérêts en relation avec le terrorisme. C'était indispensable mais c'est évidemment à la fois

insuffisant, et frustrant. Ce que montrent les Paradise Papers, comme l'avaient montrés dix-huit mois auparavant les Panama Papers, c'est la facilité de dissimulation des actifs financiers et de leurs bénéficiaires effectifs (les « vrais propriétaires »). Et ce à l'aide de véhicules juridiques constitués par des Cabinets spécialisés dans la fourniture de services offshore, le plus souvent légaux mais utilisés également par « tous les autres »...

- Deuxième axe d'action : étendre le système de prévention et de détection du blanchiment des capitaux au financement du terrorisme, c'est-à-dire très grossièrement, tout ce qui relève de la *compliance* et de la déclaration de soupçon. Fallait-il le faire comme cela ? Sans doute, même si les effets pervers ont été nombreux et notamment le coût d'opportunité pour la lutte contre les produits du crime organisé. Toujours est-il qu'il y a concernant le financement du terrorisme un problème de calibrage de l'identification des flux : de quelques centaines de milliers d'euros ou de dollars à quelques dizaines de milliers, puis quelques milliers. Pour mémoire, le volume journalier des opérations de change dépasse 5.000 milliards de dollars en moyenne et les produits du crime sont estimés, de manière conservatrice, à 3 à 5% du PIB mondial (lui-même d'environ 77.000 milliards de dollars).
- Enfin, la communauté internationale s'est attelée à identifier les problématiques plus spécifiques au financement du terrorisme. C'était, là encore, utile mais force est de constater que ça patine côté solutions. Quels étaient (et demeurent) ces sujets difficiles:
- Les Organisations à But Non Lucratif, susceptibles de collecter des fonds à des fins de soutien d'organisations terroristes ou de détenir des avoirs en contournant les mesures de gel. Elles sont toujours aussi difficiles à contrôler, comme l'a bien montré le panel précédent qui a mis l'accent sur les zones d'ombres de notre real-géopolitique.
- Les Remises de fonds informelles, type Hawala. Il est toujours aussi difficile de régler le curseur entre les réguler (et en particulier, les contraindre à enregistrer et conserver la trace des transactions pour éviter la perte de traçabilité) et les pousser à encore plus de clandestinité. Les Hawaladars sont des facilitateurs financiers extrêmement utiles dont on vient encore de mesurer l'importance stratégique puisqu'ils ont été largement utilisés par l'EI pour transférer des fonds hors de toute atteinte, au bénéfice de l'organisation. D'ailleurs cet été, les plus « actifs » de ces Hawaladars ont fait l'objet d'attaques ciblées de

la coalition. Il n'empêche qu'il y a des millions de Hawala et qu'ils sont vitaux pour des populations précarisées, non bancarisées et pour le commerce des biens de première nécessité.

- Le transport clandestin d'espèces demeure important, notamment parce que dans de nombreuses régions, le cash est et demeure la modalité de nombreuses opérations commerciales et financières, hors de toute bancarisation ou formalisation des transactions. En 2015, l'EI avait émis sa propre monnaie en vigueur dans l'est de la Syrie. Elle en a ensuite imposé l'usage, contraignant les populations à convertir leurs devises – livres syriennes et surtout dollars – pour s'acquitter des taxes, amendes et autres impôts. Au final, l'EI a récupéré des devises convertibles qu'il lui a été possible de transférer à l'extérieur, via des hawala ou en transports clandestins d'espèces de l'autre côté de la frontière avec la Turquie. C'est très peu sophistiqué mais très efficace.

Comparons maintenant ces actions aux tendances récentes ou émergentes du financement du terrorisme.

Tout d'abord, concernant les ressources.

Evidemment les organisations terroristes ont toujours besoin de ressources. Mais trois choses sont en train de se passer :

- Ces organisations et notamment l'EI se sont montrées capables d'opérer une prédation de grande ampleur sur un territoire sous contrôle, constituée d'un butin de guerre (tout ce qui a pu être saisi au moment de la prise de contrôle du territoire) et de prédatons continues (mainmise sur les ressources du sous-sol et au premier chef, le pétrole, impôts et taxes prélevées sur l'économie et sur les populations, contrebande et trafics en tous genres) pour alimenter en flux sa trésorerie. Certes à mesure que l'EI a perdu le contrôle de ses puits de pétrole, il a vu ses ressources chuter drastiquement mais tout de même, alors que les frappes de la coalition s'intensifiaient au premier semestre 2017, plusieurs sources concordantes faisaient état d'un maintien de la contrebande du pétrole brut susceptible de générer jusqu'à un million de dollars par jour.
- Évidemment, à ponctionner ainsi excessivement toutes les ressources d'un territoire, le risque en est l'appauvrissement par épuisement. Mais l'EI apprend vite. Malgré sa débâcle

militaire, l'organisation a investi dans l'économie légale – hôtels, distributeurs alimentaires, petites sociétés pharmaceutiques, hôpitaux, bureaux de change, essentiellement en Irak, nous apprennent des rapports locaux. Exactement sur le mode des mafieux qui, en recyclant leurs fonds blanchis dans l'économie locale, utilisent le tissu productif légal à des fins de blanchiment mais aussi pour tisser des liens subversifs entre crime organisé et économie locale, ce qui est un moyen de renforcer leur emprise sur un territoire.

Forts de ce constat, la question qui se pose à nous est : quel sera le ou les prochains territoires et quelles prédatons pourront y être exercées ? En choisissant des implantations dans des régions où les États sont faibles et parfois faillis, les organisations terroristes maximisent leurs chances de tirer des sous-sols, des populations, de l'économie, du commerce et des trafics, des ressources financières stratégiques à leur survie voire à leur expansion. On pense évidemment au Sahel, zone stratégique pour l'Europe et pour la France. Le business des rançons a permis aux groupes djihadistes locaux de se constituer un trésor de guerre et les enlèvements seraient repartis depuis 2016. Mais surtout, on y observe le déploiement de logiques opportunistes pour capter une part des revenus de l'économie locale: ressources agraires et halieutiques, commerce, par la taxation ou la prédation.

Deuxième question majeure, quid de l'espace cyber ? On connaît la maîtrise et l'habileté de l'EI en matière de contrôle des réseaux sociaux et de diffusion de la propagande, y compris en recourant aux subtilités du social engineering. On peut imaginer que les prédatons financières et le cybercrime puissent être utilisés à des fins de financement du terrorisme.

On voit donc bien à quelle difficulté se heurte la lutte contre le financement du terrorisme avec ce paradoxe : par rapport à l'époque Al Qaida, nous sommes à la fois dans une relation plus forte et symbiotique au territoire, source de ressources, et face au défi de l'espace déterritorialisé du Cyber.

Dans les deux cas, nos États sont très largement impuissants. Sur les territoires parce que situés dans des pays à gouvernance très défailante. Et sur le cyber, parce que la régulation et la répression sont pour l'instant encore très largement impossibles.

- Deuxième évolution concernant les ressources. En raison des évolutions technologiques et de facteurs socio-économiques pluriels, le niveau de ressources financières ne conditionne plus proportionnellement le niveau d'influence des organisations terroristes qui s'inscrivent dans un projet d'islamisme radical et violent. Le capital humain, le capital médiatique, la maîtrise de la communication, tout cela constitue des actifs immatériels et néanmoins stratégiques. Cette diversification des ressources stratégiques doit nous conduire à ne pas nous contenter de l'axe financier pour lutter contre les organisations terroristes. Cela demeure stratégique mais au vu des limites que l'on peut identifier, il faut élargir les angles de lutte.
- Troisième évolution, le niveau de ressources financières ne conditionne plus non plus le potentiel opérationnel de réalisation des attentats. Tout simplement parce qu'on a pu mesurer lors de plusieurs attentats dramatiques à Nice, Londres ou Barcelone, l'efficacité terrible d'un camion bélier, sans compter les attaques à l'arme blanche.

Un des succès de l'EI a été de susciter ce que les anglo-saxons appellent « *l'empowerment* », dont nous n'avons pas vraiment de traduction en français mais qui est un mélange d'envie de prendre des initiatives, en autonomie et en assumant la responsabilité.

Notre défi, c'est que cela ne coûte rien au moment du passage à l'acte terroriste. Les coûts sont en amont, dans la capacité à inspirer, à communiquer et à vectoriser cette inspiration. En revanche, nous avons une responsabilité et un levier dans nos politiques publiques, sur nos territoires, pour d'une part lutter contre les petits trafics, les zones grises, tout ce qui permet de créer un biotope favorable aux individus aux intentions criminelles. Et d'autre part, pour proposer des modèles plus attractifs que ces projets morbides et violents.

Pour revenir à la lutte contre le financement du terrorisme, que faire ? Bien prétentieux qui prétendrait détenir la solution... Mais il me semble que nous devons éviter de tomber dans la facilité qui consiste à faire toujours plus de la même chose.

Je conclurai en évoquant quelques pistes de réflexion :

1. Oui la lutte contre le financement du terrorisme demeure cruciale mais elle est un peu l'arbre qui cache la forêt : il faut lutter contre les ressources stratégiques des organisations terroristes, dans leur ensemble.
2. Lorsque qu'il y a menace d'emprise d'une organisation terroriste sur un territoire, avec les conséquences potentiellement désastreuses que l'on a vu, des aides économiques massives et concertées seraient peut-être plus efficaces que des sanctions pour formaliser un maximum d'activités économiques et réduire la capacité d'une offre alternative des criminels et terroristes locaux. Cela s'accompagnant d'une identification et d'une inculpation sans faille des facilitateurs financiers et autres individus nuisibles. Et des éventuelles actions militaires décidées dans un cadre multilatéral.
3. Comme dans le monde globalisé, les phénomènes sont systémiques, il peut être intéressant d'essayer de penser la lutte contre le financement du terrorisme par des approches indirectes. Par exemple, tant que les services de remise de fonds seront indispensables pour que les populations émigrées dans le Golfe persique et au Moyen-Orient – ou ailleurs, populations au demeurant illettrées et souvent sans papier, renvoient de l'argent dans leurs familles, le rapport de force pour les réguler sera défavorable. Donc en travaillant sur des solutions alternatives d'accès à des modalités plus formelles de transferts de fonds, qui ne relèvent pas de la lutte contre la criminalité financière mais du développement économique, les effets impacteront la lutte contre le financement du terrorisme qui pourra être plus drastique contre les Hawaladars ne respectant pas les règles. L'inclusion financière, c'est à dire permettre à toutes les populations d'accéder aux services bancaires, a d'ailleurs été identifiée comme une priorité par le GAFI. Mais les banques ne sont sans doute pas la seule alternative aux remises de fonds informelles et claniques.

4. Lorsque le ras-le-bol des opinions publiques contraindra les États à s'entendre sur l'harmonisation fiscale, peut-être que la lutte contre les abus de la finance offshore bénéficiera aussi à celle contre le financement du terrorisme. Pour ma part, je ne crois pas à l'inverse (la lutte contre le financement du terrorisme terrassant l'offshore) tant les rapports de force sont aujourd'hui défavorables.

Mais dans tous les cas et ce sera mon dernier mot, il va falloir innover parce que nous touchons aujourd'hui aux limites de l'efficacité de notre action.

[*Retour au sommaire.*](#)

L'économie souterraine, la contrefaçon et la menace terroriste ...

Bernard Squarcini

01/01/2018

Loin des réseaux criminels mafieux et de la grande criminalité organisée internationale, il existe un risque très important de voir se développer sur notre territoire national une économie souterraine adossée au financement d'actions terroristes (attentats, soutien logistique, prosélytisme).

Le constat qui peut être dressé est basé sur une expérience d'une trentaine d'années dans le recueil de renseignements analytiques et opérationnels dédiés à la lutte contre le terrorisme, et une mission de conseil et de consultant auprès de la Holding LVMH depuis 4 ans !UNIFAB. Le 22 Février 2015, avec Jean-Marc Leclerc, je donnais des éléments au quotidien *Le Figaro* qui titrait : « Les terroristes versent dans la contrefaçon – Un secteur peu risqué et lucratif » afin d'attirer l'attention des pouvoirs publics pour lutter avec plus d'efficacité sur ces « signaux faibles », et prévenir au mieux le risque terroriste sur le territoire national.

En effet, les micro-trafics et les micro-financements sont devenus les marqueurs des récents attentats commis en France. Il apparaît de plus en plus que les profits générés par la contrefaçon et la contrebande, sont considérables pour un investissement mineur et un risque pénal très limité. Ceci dit, tous les terroristes ne sont pas des contrefacteurs, et les contrefacteurs ne sont pas des terroristes.

Devant ces éléments précurseurs, nous sommes les premiers observateurs et appelons à une adaptation des réponses administratives ou pénales face à ce phénomène qui va en se développant sur notre territoire national et au niveau européen.

Ce n'est pas un phénomène nouveau, mais le financement en général ne représentait pas le même intérêt à l'époque, comme aujourd'hui.

Lors de la guerre Froide, le Terrorisme était lié à l'activité clandestine des Etats, soit directement par leurs services, soit par des intermédiaires : Carlos, Afghanistan, via les Talibans. Lorsque le terrorisme revêt un caractère religieux, on voit l'influence des Etats du Proche et Moyen Orient à travers un prosélytisme et le soutien financier via l'aumône religieuse (ZAKAT) ou le mécénat. Certains mouvements terroristes vont faire cependant usage, en parallèle, de cette économie souterraine : ETA (vêtements, cigarettes) ; IRA (alcool, cigarettes, faux médicaments vétérinaires) ; HAMAS/HEZBOLLAH (faux CD, cigarettes) ; DHKPC turc (cigarettes, contrefaçon de produits de luxe). Et déjà avec e premier attentat contre le Wordl Trade Center, en février 1993, le Cheick Omar Abdelrhaman était à la tête d'un réseau vendant des vêtements contrefaits à Broadway et 1 000 000 Tee-shirts Nike pour les J.O d'Atlanta.

En 1995, le GIA Algérien ensanglante notre territoire national selon la doctrine salafiste d'exportation du jihad à l'extérieur d'Algérie. Déjà les services avaient pointé du doigt un soutien logistique très fort aux maquis algériens à partir de France. Le financement était diversifié : contrefaçon de CD, DVD, films, parfums, vêtements et chaussures de sport et cigarettes, et permettait d'acheter des faux papiers et de la logistique technique : cartouches, médicaments, vêtements civils, etc.

En outre, au sein du GIA, Mokhtar Ben Mokhtar, chef de Khatiba qui deviendra un émir puissant organisait ses activités avec l'aide de l'alias « Mister Marlboro ». Le trafic de cigarettes évoluera vers de multiples prises d'otages et rançons dont In Amenas et Bamazko, au même moment ou le GIA devient le GSPC, avant de faire allégeance à la Qaïda en devenant AQMI (Al-qaïda au Maghreb islamique) dans la région sahélo-saharienne.

Alors, ce trabendo n'intéressait pas les services judiciaires d'autant plus qu'aucune action n'était commise sur notre territoire national (pas de saisie de matériel découvert). Le financement se pratiquait aussi à l'aide de vols à mains armées : c'est le réseau Chalabi.

Eté 1995, notre territoire est touché à travers l'assassinat de l'imam Sahraoui et une vague d'attentats. Un émir Ben Saïd vient d'Alger pour actionner des réseaux dormants en France, issus du milieu droit commun et du prosélytisme religieux (UOIF, Tabligh). Le financement trouve son origine en la personne d'un émir installé à Londres, mais la contrefaçon et le trabendo apparaissent en parallèle et commence à poindre.

Cependant, les services recherchent plutôt des armes et des explosifs au cours des perquisitions, il faut éviter d'autres attentats dans la foulée.

Deux enseignements sont tirés :

- Faible coût de la campagne d'attentats (la comptabilité d'épicier est retrouvée sur des carnets de Ben Saïd) ;
- Il y a un lien entre les réseaux de droit commun liés à l'économie souterraine (trafics divers en cité ou sur les marches) et la commission d'attentats (choix des réseaux de Chasse-sur-Rhône, Kelkhal et Lille).

La réponse sera judiciaire et policière : en 3 mois, arrestations et neutralisation des auteurs.

Elle sera aussi administrative au vu des éléments observés dans le temps, laissant à penser que le financement de ces actions était lié à une activité de très basse intensité échappant « aux écrans radars » Zakat, Trabendo, Hawalla et économie souterraine.

La panoplie réside dans le gel des avoirs, mais aussi dans la création des PLIR et d'une task force régionale visant à déstabiliser ces foyers de soutien logistique.

Grâce à une plus grosse pression policière et judiciaire, la France va éviter de nouveaux attentats sur son territoire national (environ deux par an en moyenne). La guerre se poursuivra en

Afghanistan, Bosnie, Irak, et en Syrie à travers des coalitions alliées. L'Europe et la France vont être visées plus particulièrement. La menace islamiste radicale va se généraliser et s'internationaliser.

Le modus operandi des terroristes va aussi évoluer : phénomène des convertis, départ en nombre vers des zones de jihad, rôle d'Internet dans le prosélytisme radical, théorie du bon voisin et Takia (art de la dissimulation), et problème des « Returnees ».

Notre territoire, ou nos intérêts français à l'étranger vont être visés par des individus solitaires, ou agissant en petites équipes qui vont préparer leurs actions à l'extérieur, avant de revenir en France pour commettre leur action. C'est aussi le « Homegrown Terrorism » made in France. Lorsqu'on fait le rapprochement entre certaines actions religieuses fanatiques et leur financement, on voit au cas par cas, apparaître de plus en plus fréquemment des islamistes qui se livrent à une forte économie souterraine et à des actions, indécélables par les services.

Le phénomène se répand de plus en plus. Les réseaux sont de très basse intensité, mais très lucratifs et peu punissables. L'intérêt des services pour ce type d'affaire n'est pas à la hauteur de nos attentes, car on ne met pas ces éléments en parallèle.

L'économie souterraine va prendre plus d'importance à partir de 2012, avec l'apparition d'une nouvelle génération de jihadistes et la multiplication des zones de jihads :

Les nouveaux modes opérationnels initiés par Mohamed Merah en mars 2012 vont obliger les services, qui avaient pu empêcher des attentats depuis 1995, à examiner de plus près les micros financements, les liens entre économie souterraine de droit commun et les actions à caractère jihadiste préparées sur le territoire national en grande clandestinité et avec de faibles moyens.

Les terroristes cherchent à ne pas attirer l'attention des services, et ont besoin de revenus réguliers pour leurs besoins logistiques : location d'appartements conspiratifs, caves, planques, achats d'armes et de TATP, location de véhicules, achat de faux papiers, voyages et soutien aux clandestins.

Ces revenus liés à des actions discrètes, portant sur la collecte de petites sommes à répétition, sont liés à des trafics réguliers intervenant sur des territoires isolés et avec des populations contrôlées : exemple de Mohamed Merah aux Izards (vols, recel, stuprs, etc.) ; les frères Kouachi (drogue, Nike) ; Koulibaly/Beghal (cigarettes).

La contrefaçon de produits de luxe, ou de grande consommation et usage courant peut alors alimenter directement le terrorisme, ou simplement aider la réalisation par des contre facteurs sympathisants islamistes qui aident la cause par des dons maquillés, et sommes reversées pour le jihad (Trappes, Mulhouse, Ex-GICM et attentats de Casa en 2007).

On donne directement et à travers des mosquées, associations humanitaires, imams, prisonniers, ou sur des comptes à l'étranger (HSBC).

Ces individus, convertis à l'action radicale, utilisent donc des méthodes de droit commun, des micros trafics, en vue de mettre en place des micros financements très diversifiés indétectables, intracables, et conformes à la consommation liée à des actes de la vie quotidienne. Détournement des prestations sociales, faux prêts à la consommation et usage de cette panoplie complète furtive, hors de toute espèce de contrôle.

Cette économie souterraine se fait sous le manteau et sous les radars des services, dans l'anonymat le plus complet, suivant une impunité totale, et avec grandes rapidité et fluidité. Elle se développe avec Internet et le Darknet dans une parfaite clandestinité et alimente les réseaux sociaux.

On est loin d'un support étatique, ou des moyens de Dae'ch avec les puits de pétroles (20), ses banques en IRAK (14) ou ses trafics de biens culturels et objets archéologiques pillés, exfiltré par les ports francs ou des filières d'antiquaires. Il conviendrait de décrire aussi le détail des connexions du trafic d'Ivoire de Boko Haram.

Une analyse des différents cas qui ont, malheureusement tendance à se multiplier en Europe, et en France (les Etats membres historiques sont touchés : Londres, Berlin, Barcelone) doit permettre de mettre en exergue l'importance de ces micro-financements et permettre la mise en place d'une réelle politique de riposte et de prévention au niveau européen.

3. 3. Préconisation et riposte

En général, la réponse de la chaîne opérationnelle judiciaire nous apparaît encore à ce jour trop faible, face à ce terrorisme qualifié de « low Cost ».

En complément aux réponses administratives à relancer dans un souci d'anticipation et de déstabilisation, il convient de sensibiliser l'autorité judiciaire sur nos besoins face à une évidence croissante. On ne tire pas les leçons de ces pratiques, ou alors avec grand retard.

L'action de l'UNIFAB et des grands groupes Français soucieux de leur image (rapport UNIFAB de janvier 2016) a permis d'amender la loi sur la lutte contre le terrorisme (L.2016/731 du 3 Juin 2016) en aggravant les sanctions liées à la contrefaçon : de 3 à 7 ans d'emprisonnement, de 500 000 à 700 000€ pour les amendes).

D'autres actions sont souhaitables dans la lutte contre la menace illicite de biens à leur contrefaçon :

- Création d'un Parquet National Terroriste et d'un Parquet européen plus spécialisé
- Circulaire DACG-instructions aux Parquets-poursuites plus systématiques-formations des magistrats sur le sujet.

- Sensibilisation des services spécialisés et points de contacts dédiés : PJ, SP, DNRED, SNDJ et gendarmerie (BR et SR), TRACFIN sur circulation d'espèces, faux crédits à la consommation, contrefaçon.

Formation d'experts par les maisons, suivis internet et contrefaçon sur le Digital (anonymat et intrajabilité des flux).

- Saisine systématique des TIRS au niveau des régions sur ces problèmes de façon préventive et mieux coordonnée.
- Renforcement des actions pour lutter contre ces micro financements sur Internet, activité moins contrôlée car flux financiers faibles mais répétés : saisines obligatoires des noms de domaine et compte paypal associés... Lien avec les services de renseignement pour « durcir » le côté islamiste des dossiers, responsabiliser les acteurs.
- Sensibilisation des juridictions des jugements sur une uniformisation de l'application des sanctions sur tout le territoire national (financement d'une entreprise terroriste). Contrôle de l'effectivité de cette application.
- Présence et plus grande disponibilité des responsables contrefaçons des marques et réactivité immédiate face aux demandes des enquêteurs pendant les heures de garde a vue.
- Harmonisation européenne compte tenu des lieux de transit, et points de passage avant l'arrivée sur le territoire national, et renforcement des sanctions.

Il faut éviter l'instauration, au niveau européen, de « Forum Shopping», ou l'on conduit les trafics dans des pays où la législation est plus permissive et plus tolérante(exemples : espèces, cartes prépayées, Hawalla, compensation, BITCOIN, etc.)

Enfin, l'actualité démontre le souci d'instaurer, pour les banques et les entreprises, une véritable compliance pour éviter le risque ou par ricochet. Identification des intermédiaires, origines des flux, détection des clôtures des comptes, transferts, usage réel des prêts.

CONCLUSION

Les méthodes utilisées par la criminalité organisée et les terroristes se rejoignent. Seule l'idéologie diffère. Il faut donc analyser ces méthodes et les combattre en même temps que l'évolution des modes opératoires utilisés par les jihadistes liés à l'anonymat et à la clandestinité sur nos territoires.

Il convient plus qu'avant de s'occuper des signaux faibles et des flux financiers réguliers et répétés mais de faible intensité en traçant au plus près leurs auteurs, et en déstabilisant de façon régulière et continue leurs sources de revenus.

Compte tenu de la multiplication des sommes insignifiantes reversées au cas par cas, il y a lieu de resserrer d'avantage les mailles du filet avec l'aide des nouveaux outils adaptés et une nouvelle culture européenne dédiée à une riposte organisée.

[Retour au sommaire.](#)



Déclaration de guerre au financement du terrorisme

Richard Labévière

Début mai, au siège de l'OCDE à Paris, le président de la République Emmanuel Macron a clôturé une conférence intitulée « *No Money for Terror – Conférence de lutte contre le financement de Daech et Al-Qaïda* ». Durant une journée et demie, plusieurs centaines d'experts de haut niveau (financiers, juristes, membres des services spéciaux), des représentants de 70 pays et d'une vingtaine d'organisations internationales ont pu croiser leurs expertises au sein de différents ateliers et tables rondes¹.

Les participants se sont unanimement félicités de la qualité de l'organisation et de la logistique, ainsi que du contenu des travaux. Dont acte – et bravo aux chevilles ouvrières de cette réunion qui conforte la « *French touch* » et consolide les outils de lutte contre le financement du terrorisme.

Cela dit, en se réduisant à *Dae'ch* et la *Qaïda* (ce qui n'est pas si mal en un jour et demi), cette conférence n'a pas été jusqu'à mettre en évidence la révolution copernicienne – le grand

retournement – qui s’opère depuis plusieurs années en matière de financement du terrorisme. Les acteurs contemporains des violences les plus radicales s’émancipent progressivement de leurs traditionnels bailleurs de fonds pour devenir eux-mêmes – des acteurs – à part entière – de production de richesses et d’accumulation du capital. Comme les mafias et les syndicats du crime, les organisations terroristes d’aujourd’hui s’imposent comme des entrepreneurs économiques, pas seulement à travers le commerce des otages et leurs différents trafics, mais en optimisant les possibilités d’investissements et en les diversifiant.

En détruisant les Etats-nations, les services publics et les politiques de redistribution sociale, la mondialisation sauvage et dérégulée génère du terrorisme². Dans ce contexte, il ne suffit pas d’améliorer les outils du GAFI (Groupe d’action financière internationale)³, mais il faudrait s’attaquer directement aux places *off-shore* et aux paradis fiscaux dont la majorité demeure sous pavillon britannique ou américain !

Le terrorisme contemporain est devenu la face cachée de la mondialisation, inspirant et générant des « pompes à fric » dans de multiples secteurs de production de biens et services, à commencer par celui de la sécurité. Désormais, le terrorisme, ses logiques, ses acteurs et ses gestionnaires de fortune sont installés au cœur de nos économies transnationales, globales et dérégulées.

Le président Macron a introduit son propos en invoquant avec force « le multilatéralisme », il s’est attaché ensuite à dégager plusieurs priorités : le contrôle du cyberspace, des territoires et des théâtres (Irak, Syrie, Sahel, Corne de l’Afrique, Asie du Sud-est, etc.), attirant ensuite une attention prioritaire sur les mécanismes de radicalisation en acte et en puissance aujourd’hui dans les prisons françaises.

Saluant la « Coalition de Paris », il a ensuite fixé cinq priorités :

1. « Organiser un cadre légal et opérationnel en vue du recueil et du partage de l'information le plus large entre nos services ».

Ouvert depuis longtemps, ce chantier n'est pas nouveau !

2. « Prévenir le détournement des instruments financiers légitimes en luttant contre l'anonymisation des circuits financiers terroristes, y compris ceux qui abusent de la générosité du public ».

On se demande pourquoi les mosquées salafistes et la multitude de vitrines des Frères musulmans – autant de points de collectes, sinon de rackets effectués dans les communautés musulmanes de France et d'Europe -, n'ont pas été, tout simplement, fermées.

3. « Gérer avec discernement l'utilisation dans les circuits financiers des nouvelles technologies comme le mobile banking ou le crowdfunding ».

Cela fait belle lurette que ces nouveaux outils financiers, comme ceux de la planète numérique, devraient être sous tutelle et contrôle d'une agence spécialisée de l'Union européenne et des Nations unies, dotée de moyens coercitifs.

4. « Accroître le soutien aux Etats vulnérables tout comme la pression sur les Etats défaillants ».

C'est, en principe, l'une des tâches de toute politique étrangère et des différents organes politiques et techniques des Nations unies.

5. « Faire grandir et progresser le GAFI ».

C'est ce qu'on répète à chaque réunion internationale consacrée à la lutte contre le financement du terrorisme, depuis sa création en 1989, puis avec l'adoption d'une dizaine de résolutions du Conseil de sécurité depuis les attentats du 11 septembre 2001.

Bien-sûr, ces différents rappels ne peuvent pas nuire et il est bon qu'ils soient réaffirmés à Paris. Mais en définitive, on reste sur sa fin/faim, dans la rhétorique volontariste du « *y'a qu'a, faut qu'on* ». Et les dix recommandations du « *Communiqué final de l'Agenda de Paris* » sont toutes aussi générales et formelles :

1. Poursuivre le renforcement de nos cadres juridiques et opérationnels internes pour la collecte, l'analyse et le partage des informations par les autorités nationales ;
2. Lutter contre les transactions financières anonymes ;
3. Accroître la traçabilité et la transparence des fonds destinés aux organisations à but non lucratif et aux œuvres caritatives ;
4. Anticiper et prévenir le risque de détournement des nouveaux instruments financiers ;
5. Travailler en collaboration avec le secteur privé, en particulier l'industrie du numérique, pour lutter contre le financement du terrorisme ;
6. Réaffirmer l'utilité des mécanismes nationaux et internationaux de gel et de saisie des avoirs ;
7. Renforcer l'efficacité de la coopération internationale :
8. Soutenir la légitimité, la visibilité et les ressources du GAFI et des ORTG⁴;
9. Renforcer notre engagement collectif envers les États qui ne satisfont pas aux normes ou manquent de capacités ;
10. Maintenir notre mobilisation commune contre le financement du terrorisme.

L'équilibre entre l'ajustement des moyens de lutte contre le terrorisme et la préservation des libertés civiles et politiques de nos vieilles démocraties est un art difficile. Une évidence domine ces différentes annonces : la circulation de l'argent liquide sera bientôt impossible, permettant la traçabilité de toutes espèces de transactions commerciales, même et surtout les plus simples. Et dans cette perspective, il est à craindre qu'on harcèle encore plus les simples contribuables, les PME et, d'une manière générale, les classes moyennes.

Le procureur de la République de Paris François Molins – qui a identifié 416 donateurs français de *Dae'ch*, sans révéler les montants en cause – aurait pu nous parler aussi du cimentier Lafarge qui a dû verser des fonds à plusieurs organisations terroristes pour maintenir ses activités dans des régions syriennes aux mains des jihadistes.

Dans ce contexte, fidèle à sa diplomatie du chéquier, l'Arabie saoudite tente de se racheter une conscience en refillant quelques cacahouètes au G5-Sahel. C'est un peu court ! L'assèchement

des ONGs islamistes, associations dites « caritatives » et autres Madrassas (écoles coraniques), qui diffusent quotidiennement la haine sur tous les continents serait autrement plus efficace.

Plus concrètement encore, trois exemples confirment les mutations du terrorisme contemporain en entreprises économiques qui profitent de la mondialisation. Ils nous ramènent aux théâtres sahélien et de la Corne de l’Afrique, évoqués par le président de la République. Des côtes de Mauritanie à la Corne de l’Afrique, se sont développés une multitude de segments d’une menace désormais composite et hybride : les acteurs des terrorismes locaux y convergent en autant de « joint-ventures » qui associent jihadistes, commerçants, militaires et responsables politiques. Aux coups de main d’un terrorisme dit de « razzia », s’est ajouté différents secteurs d’un « affairo-islamisme » extrêmement prospère. La finalité « jihadiste » est devenu l’alibi, sinon l’habillage d’activités mafieuses et criminelles destinées à dégager le plus d’argent possible.

1. La cocaïne des cartels du Venezuela, du Brésil et de Colombie atteint les côtes de l’Afrique de l’Ouest par différentes têtes de pont aéroportuaires. Avec l’aide et les moyens de transport de différents groupes terroristes (Al-Qaïda au Maghreb islamique/AQMI, Ansar Eddine, MUJAO, etc.), cette marchandise remonte vers le nord, à travers la bande sahélo-saharienne, à destination d’autres zones portuaires de Libye, de Tunisie et du Maroc. Par l’intermédiaire de contrebandiers spécialisés et de filières de migrations clandestines, la cocaïne se répand en Méditerranée avant d’être débarquée dans différents points de redistribution de plusieurs pays européens.
2. Sous le régime de Blaise Compaoré, les appareils d’Etat du Burkina-Faso versaient régulièrement aux groupes terroristes locaux un « impôt de la sécurité » pour épargner au pays leurs attaques et attentats. Les successeurs ont coupé le robinet, amenant les « jihadistes » à reprendre leurs attaques ciblées contre des hôtels et d’autres infrastructures touristiques fréquentées par des Occidentaux. Pour restaurer la « paix de la peur », le nouveau pouvoir burkinabé a dû reprendre des versements réguliers aux terroristes et trafiquants locaux.

3. Dans plusieurs pays d’Afrique centrale, les stocks de cornes, de peaux et d’autres sujets de la biodiversité (perroquets, reptiles et bois tropicaux) sont acheminés par les activistes de Boko-Haram vers les ports somaliens – dont celui de Kimayo – aux mains des Shebabs, au sud du pays, non loin de la frontière kenyane. Ces flux criminels sont orientés en direction de la Chine, transitant notamment par Zanzibar, Dubaï et plusieurs ports pakistanais.

D’autres ports, notamment en mer Rouge, sont concernés par ce redéploiement affairo-islamiste. Exemple : au grand dam de l’Egypte, des investisseurs du Qatar et de Turquie ont obtenu la gestion de l’île de Suakin (autrefois possession égyptienne) au Soudan, exactement en face du port saoudien de Djeddah. En grande partie aux mains des groupes jihadistes de la Corne, le commerce local du qat⁶ génère d’importants capitaux réinvestis dans différentes compagnies de transport maritime, de gestion et d’installations portuaires.

Ces différentes évolutions débouchent sur un constat stratégique dernièrement souligné par la *Revue stratégique de défense et de sécurité* remise au président de la République par Arnaud Danjean en novembre dernier : la nécessité de renforcer la base française de Djibouti, désormais épicerie d’un grand jeu depuis l’installation des Etats-Unis, de la Chine, du Japon et, dans une moindre mesure de l’Italie et de l’Allemagne. Les Saoudiens y annoncent également une installation militaire prochaine, tandis que la Turquie y multiplie mosquées et écoles coraniques.

Dans son essai fulgurant – *La Part maudite* – qui date de 1949, l’essayiste Georges Bataille démontre que tout processus d’expansion économique s’accompagne d’une part incompressible de gaspillage, qu’il appelle la « consommation ». La mondialisation actuelle se caractérise par des mécanismes inédits d’expansion financière colossale. Sa part de consommation génère une casse sociale toute aussi inédite et une multiplication de guerres et de violences asymétriques ayant systématiquement recours aux modes opératoires terroristes. Le terrorisme contemporain

s'impose bel et bien comme la part maudite de la mondialisation. Et ce parallélisme mortifère requiert bien d'autres décisions que celle d'une consolidation du GAFI.

Si le président de la République a fait allusion à ces multiples formes hybrides de la menace terroriste, en revanche il n'est pas suffisamment remonté aux causes. A tout le moins, il aurait quand même fallu poser sur la table le dossier des places *off-shore*, des paradis fiscaux et des Chambres de compensation internationales. En matière de régulation financière, quel serait le rôle de la Commission européenne.

Bas du formulaire

Après la *Coalition de Paris*, une réunion de même type doit se tenir l'année prochaine en Australie. Espérons d'ici-là que la raison critique engagée dans la lutte contre le financement du terrorisme aura fait quelques progrès.

Bonne lecture.

ESPRITSURCOUF.fr a publié les principales interventions du colloque « Financement du terrorisme : nouveaux enjeux » organisé le 5 décembre dernier par prochetmoyen-orient.ch et le Centre français de recherche sur le renseignement et animé par Richard Labévière. En particulier dans les numéros 38, 39 et 40 celles d'Alain Chouet, de Marie-Christine Dupuis-Danon et de Bernard Squarcini.

¹ Le même jour à Paris, le Dr. Abdelrahim Ali, le Dr. Ahmed Youssef et Atmane Tazaghart du CEMO (Centre des études du Moyen-Orient) ont tenu un colloque de haut niveau, intitulé « Les nouveaux défis de la lutte contre le financement du terrorisme ».

² Richard Labévière : *Terrorisme, face cachée de la mondialisation*. Editions Pierre-Guillaume de Roux, novembre 2016.

³ Le GAFI est un organisme intergouvernemental de lutte contre le blanchiment d'argent et le financement du terrorisme. Il a été créé par le G7 lors du sommet de l'Arche à Paris en 1989, en réponse à des préoccupations croissantes au niveau international concernant la lutte contre le blanchiment de capitaux. C'est un groupe d'action rassemblant des représentants des États membres du G7, de la Commission européenne et de sept autres pays.

⁴ Il existe trois groupes régionaux de lutte contre le blanchiment des capitaux, appelés communément Organismes Régionaux de Type GAFI (ORTG), qui disposent du statut d'observateur auprès du GAFI : 1) Groupe d'action financière pour le Moyen-Orient et l'Afrique du Nord contre le blanchiment de capitaux et le financement du terrorisme (GAFIMOAN) ; 2) Groupe anti-blanchiment de l'Afrique orientale et australe (GABAOA) ; 3) Groupe intergouvernemental d'action contre le blanchiment d'argent en Afrique de l'Ouest (GIABA). Un quatrième groupe est en cours de création dans le cadre de la Communauté Economique et Monétaire d'Afrique Centrale (CEMAC) et de l'Union Monétaire de l'Afrique Centrale (UMAC). Il s'agit du Groupe d'action contre le blanchiment d'argent en Afrique centrale (GABAC).

⁵ Richard Labévière : *Les Dollars de la terreur*. Editions Grasset, 1998 et *Les Couloirs de la terreur*. Editions Grasset, 2003.

⁶ Le qat ou khat, est un arbuste (une sorte de fusain) de la famille des Célastracées, originaire d'Éthiopie, dont la culture s'est étendue à l'Arabie (surtout au Yémen) vers le xve siècle. Il est consommé par les habitants de ces régions qui en mâchent longuement les feuilles pour leur effet stimulant et euphorisant comparable à celui de l'amphétamine. Qat désigne aussi la substance psychotrope contenue dans les feuilles de cette plante.

[Retour au sommaire.](#)